

Bureau Exécutif FFVoile

2 juillet 2013

Présents : JP CHAMPION – JC MERIC – D TINCELIN – H BACCHINI – JP CHURET – J KERHOAS— C FONTAINE- JM SOYEZ - JL DENECHAU – MT LANNUZEL JOURDAS- J CATHELINÉAU- B DAVID- M BOUVET- H GIRAUD- B BONNEAU

Excusés : JC COUR-E MARLIOT - S LASSEAUX - C FOURICHON

Décisions	Commentaires
1	<u>VIE FEDERALE</u>
1.1	<u>Approbation du relevé de décision du bureau exécutif du 13 juin 2013</u>
Décision 1	<p>Le BE approuve le relevé de décisions du Bureau Exécutif du 13 juin 2013 avec la correction suivante au point 6.3.3 concernant le règlement des labels :</p> <p>« Pour être labellisé Ecole de Sport en année N+1, le club doit avoir au moins 1 arbitre (au minimum de club) en année N-1. Pour être labellisé Club Compétition, le club doit avoir au moins 1 arbitre régional ou en formation d'arbitre régional évalué en année N-1 ».</p>
1.2	<u>Dates des prochaines réunions du Bureau Exécutif</u>
Décision 2	<p>4 septembre 26-27 septembre à Marseille 25 octobre 22 novembre</p>
1.3	<u>Communication FFVoile / Directeurs de club</u>
Info	<p>Le BE prend connaissance du projet d'Intranet à destination des Directeurs de Club qui doit être mis en activité dans le courant du mois de juillet 2013.</p>
1.4	<u>Projet d'achat de matériels pour le Haut Niveau</u>
Décision 3	<p>Suite à des ventes de matériel du Haut Niveau, 60 K € ont déjà encaissés et 55 K€ sont à venir sur l'exercice 2013. Accord du BE pour utiliser ces recettes en 2013 pour acheter 4 fourgons et 2 remorques pour les entraîneurs et coureurs HN</p>
1.5	<u>Point sur les licences au 1^{er} juillet 2013</u>
Info	<p>Le BE prend connaissance des chiffres des licences à la date du 1^{er} juillet 2013 qui font apparaître une baisse pour les licences ClubFFVoile, jeune et adulte.</p>
1.6	<u>Nouvelle création et délégation du CDVoile 04</u>
	<p>Le BE se prononce favorablement pour procéder à la nouvelle création et donner une délégation au CDVOILE des ALPES DE HAUTE PROVENCE pour gérer ses missions statutaires sur le territoire des ALPES de HAUTE PROVENCE, et souhaite que cette décision soit</p>

Décision 4
Vote CA

soumise au vote électronique du CA conformément aux textes statutaires de la FFVoile.

En cas de vote positif du CA, ce dernier confiera au Secrétaire Général la vérification du respect des engagements de la présidente du CDVoile pour la mise à jour de ses textes statutaires en 2013 et la nouvelle élection du CA/président lors de l'AG annuelle début 2014.

1.7

Marketing

Info

Le BE prend connaissance des premières études menées par les prestataires Marketing de la FFVoile, les sociétés SENOSEN et REPUCOM, et de l'état d'avancement de la nouvelle stratégie marketing pour 2013.

2

VOILE LEGERE

2.1

Définition des appellations pour les catégories d'âge des Classements Individuels Fédéraux à partir de 2013 validées par le Conseil d'Administration du 14 juin 2013

Décision 5

Le Bureau Exécutif valide pour chaque catégorie d'âges des Classements Individuels Fédéraux à partir de 2013, son appellation comme suit :

Appellations			
1er Filtre	2ème Filtre	écart	Sigle et couleur
△ Jeune	Poussin: 9 et -	variable	△ Triangle blanc
	Benjamin: 10.11	2 ans	▲ Triangle noir
	Minime: 12.14	3 ans	▲ Triangle jaune
	Cadet: 15.18	4 ans	▲ Triangle vert
	Junior: 19.21	3 ans	▲ Triangle rouge
	Espoir: 22.25	4 ans	▲ Triangle bleu
○ Senior	Senior 1: 26.30	5 ans	● Rond noir
	Senior 2: 31.35	5 ans	● Rond jaune
	Senior 3: 36.45	10 ans	● Rond vert
	Senior 4: 46.55	10 ans	● Rond rouge
	Senior 5: 56.65	10 ans	● Rond bleu
□ Vétéran	Vétéran: 66 et +	variable	■ Carré orange

3

HABITABLE

3.1

Organisateur du Championnat de France Promotion Intersérie Croiseurs légers

Décision 6

Le Bureau Exécutif de la FFVoile approuve la candidature de la Ligue de Voile Champagne-Ardenne pour le Championnat de France Promotion Intersérie des Croiseurs Légers 2014.

4

POLE ECONOMIQUE ET SOCIAL / DEVELOPPEMENT

4.1

Licence plaisance

Le BE évoque des pistes de réflexion pour la création d'une licence plaisance avec les caractéristiques / services suivants :

	<ul style="list-style-type: none"> - Prix au moins équivalent à celui de la licence ClubFFVoile, - Garanties d'assurance adaptées, - Conseil (juridique / règlementaire), - Avantages éventuels à négocier avec les ports de plaisance - Avantages sur des activités de coaching proposées dans les clubs de voile ou auprès des professionnels indépendants. <p>Le BE évoque également les problématiques fonctionnelles de la dynamisation de l'accueil des plaisanciers dans les clubs affiliés.</p>
4.2	<p><u>Composition de la commission plaisance</u></p> <p>Le BE approuve la composition de la commission plaisance, qui est une commission de travail sous l'autorité du BE :</p>
Décision 7	<ul style="list-style-type: none"> - Jean KERHOAS, Henry BACCHINI, - Jacques CATHELINEAU, - Sylvie LASSEAUX, Paul GAUDIN, - Marc BOUVET, Bastien BOUCHARD, - Dominique SERRE, Sylvie LOGIER, - Des représentants des façades maritimes et plans d'eau intérieurs (si possible des professionnels) - Les autres membres du BE invités permanents de la commission
4.3	<p><u>Composition du Conseil National du Pôle économique et social</u></p> <p>Le BE approuve la composition du Conseil National du Pôle économique et social :</p>
Décision 8	<ul style="list-style-type: none"> - Jean KERHOAS, Henry BACCHINI, Jean-Pierre CHURET, - Christine FOURICHON, Paul ADAM, Stéphane FRETAY, - Eliane SERVE, Claude DAYON, Lionel COLLIN, Patrick BERNARD, Philippe FERNANDEZ, Christine ROSETTE, Pierre CASTE, Pierre LE BOUCHER, René PILET DES JARDINS. José CERVERA, Nicolas SIRE, Didier VORSENAL, Yann LENOTTE, - Les autres membres du BE invités permanents de la commission
4.4	<p><u>Composition du groupe de travail "Document de valorisation des actions Fédérales au service de ses adhérents »</u></p>
Décision 9	<p>Le BE décide que ce groupe sera composé de membres des différents départements / secteurs / commission pour la rédaction du contenu avant mise en forme et validation par le service communication.</p>
4.5	<p><u>Refonte de la Boutique FFVoile</u></p>
Décision 10	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile donne mandat à son Président et son Trésorier pour engager les dépenses nécessaires à la réalisation des objectifs de développement de la Boutique FFVoile pour un montant maximum de 30k€ en 2013.</p>

5	<u>DIRECTION TECHNIQUE</u>
5.1	<u>Point sur la première réunion Ministère des sports préparatoire à la convention d'objectifs 2014-2017</u>
Info	Le BE prend connaissance du compte-rendu de réunion du DTN quant à la première réunion avec le Ministère chargé des Sports en vue de la préparation de la convention d'objectifs 2014-2017.
5.2	<u>Projet d'objectifs et d'indicateurs de performances nationaux (déclinaison de la politique générale)</u>
Info	Le BE prend connaissance de l'état d'avancement du document devant présenter de manière synthétique les objectifs et indicateurs de performances nationaux, dans le cadre de la déclinaison de la politique générale de la FFVoile.
6	<u>HAUT NIVEAU</u>
6.1	<u>Point d'information sur les résultats des Jeux Méditerranéens</u>
Info	Le BE prend connaissance du rapport du DTN sur les résultats aux Jeux Med et notamment le titre en 470 féminin et la 2 ^{ème} place en laser standard.
7	<u>COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE</u>
7.1	<u>Liste des compétitions à convention d'arbitrage 2014</u>
Décision 11	<p>Le BE entérine la liste des compétitions à convention d'arbitrage en 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 900 NAUTIQUES DE ST TROPEZ - (départ 22 mars) - NORMANDY CHANNEL RACE (15 au 20 mai) - TRANSAT AG2R (avril) - SOLIDAIRE DU CHOCOLAT (12 avril) - COURSE CROISIERE EDHEC (mi-avril) - VOILES DE ST BARTH (14 au 19 avril) - GRAND PRIX GUYADER (fin avril) - SOLITAIRE DU FIGARO (juin) - TOUR DE FRANCE A LA VOILE (juin/juillet) - LES SABLES – LES ACORES (juillet/août) - TRANSAT CLASSIQUE (juillet à décembre) - LE HAVRE ALL MER CUP (août)

<p>7.2</p> <p>Décision 12</p>	<p>- MED RACE (septembre)</p> <p>- ROUTE DU RHUM (automne 2014)</p> <p><u>Autorisation de juger sans appel pour le Trophée Clairefontaine 2013</u></p> <p>Le Bureau Exécutif autorise la Commission Centrale d'Arbitrage à désigner un jury national sans appel composé de trois juges/umpires pour :</p> <p>- le Trophée Clairefontaine 2013, organisé à la Grande Motte du 12 au 15 septembre par la Société Sailing One.</p>
<p>8</p> <p>8.1</p> <p>Décision 13</p>	<p><u>REGLEMENTATION</u></p> <p><u>Composition de la commission des Directeurs de Course</u></p> <p>Le Bureau Exécutif entérine la composition suivante de la commission des Directeurs de Course de la FFVoile :</p> <p>1. L'Assemblée Plénière : Le Président de la FFVoile - Jean Pierre Champion Le Vice-Président de la FFVoile en charge du Département Habitable – Henry Bacchini Le Directeur Technique National de la FFVoile - Jacques Cathelineau Le Président de la Commission Centrale d'Arbitrage – Jean Luc Denechau L'Elu en charge de la réglementation de la FFVoile – Bernard Bonneau Le Directeur du Pôle France Course au Large – Christian Le Pape Le Cadre fédéral chargé du Département Habitable – Marc Bouvet 3 Directeurs de Course – Jacques Caraes, Gilles Chiori, Jean Luc Laurent 2 Skippers – Arnel Le Cleach, Jean Luc Nelias 2 organisateurs – Bertrand Nardin, Guillaume Henry</p> <p>2. Le Comité Opérationnel: Le Vice-Président de la FFVoile – Henry Bacchini Le Président de la Commission Centrale d'Arbitrage – Jean Luc Denechau Le Directeur du Pôle France Course au Large – Christian Le Pape Le Cadre fédéral chargé du Département Habitable – Marc Bouvet 1 Directeur de Course – Gilles Chiorri 1 Skipper – Jean Luc Nélias 1 organisateur – Bertrand Nardin</p>
<p>8.2</p> <p>Décision 14</p>	<p><u>Demande de dérogation au Règlement de Publicité de la FFVoile</u></p> <p>Le Bureau Exécutif se prononce favorablement sur le principe d'une évolution du Règlement de Publicité de la FFVoile qui permettra à cette dernière d'accorder à un organisateur d'épreuves, sur demande motivée, de restreindre voire d'interdire la publicité sur une épreuve. Cette modification de principe devra être codifiée dans une nouvelle version du règlement de publicité qui sera présenté au prochain Conseil d'Administration, compétent en la matière (ce texte étant une annexe du Règlement Sportif de la FFVoile).</p> <p>Entre temps, le Bureau Exécutif se prononce favorablement sur une dérogation accordée à la Société Nautique de Saint-Tropez pour lui permettre de restreindre la publicité sur les bateaux pendant les Voiles de Saint-Tropez 2013.</p>